

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

lors de la réunion du CHSCTA du 27 septembre 2018

AVIS 4	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p>« Le CHSCTA de l'académie de Lyon réuni ce jour se préoccupe des enseignants de disciplines professionnelles qui demandent, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, que soit déterminé avec précision le nombre maximal d'élèves en atelier, qui n'excédera pas 12 en lycée professionnel et 8 en SEGPA. »</p> <p><i>Vote : 5 voix « pour » et 2 abstentions</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- En lycée professionnel : Aucun texte réglementaire n'indique un seuil à ne pas dépasser. Ce nombre dépend des moyens attribués et de la capacité d'accueil en sécurité sur le plateau technique.- En SEGPA : Selon la circulaire 2015-176 du 28 octobre 2015 (BO n°40 du 29 octobre 2015) paragraphe 1.2 « chaque division ne doit pas, dans toute la mesure du possible, excéder 16 élèves. » L'effectif par classe ayant beaucoup chuté il est rare que l'on atteigne l'effectif de 8 en groupe.